TROPHÉES NSI

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- EDITION N°6 -

Préambule **2**

1. Principes généraux **3**

1.1. Établissements scolaires éligibles 3

1.2. Projets éligibles 3

1.3. Répartition des territoires 4

1.4. Calendrier 4

2. Conditions de participation **5**

2.1. Composition du dossier de candidature 5

2.2. Contraintes techniques 5

2.3. Points de vigilance 6

3. Procédure de dépôt **7**

3.1. Inscription d'une équipe 7

3.2. Création du dossier de candidature 8

3.3. Constitution du dossier technique 8

3.4. Réalisation de la démonstration vidéo 9

3.5. Vérification et validation du dossier 10

3.6. Instruction des dossiers 10

4. Sélection des projets **10**

4.1. Composition des jurys 10

4.2. Phases de sélections 11

4.3. Critères de sélection 13

4.4. Catégories de prix et récompenses 14

5. Responsabilité et cas de force majeure **15**

5.1. Responsabilité des organisateurs 15

5.2. Incidents techniques et prorogation des délais 16

6. Support et contact **16**

6.1. Assistance et contact 16

6.2. Foire aux questions (FAQ) 16

Annexes **17**

1. Dossier de candidature : la checklist 17

2. Dossier technique : les éléments à fournir 19

Préambule

Les Trophées NSI récompensent des projets informatiques réalisés par les élèves de première et de terminale en spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI).

Ce concours permet aux lycéennes et lycéens en spécialité NSI de mettre en application les compétences acquises dans le cadre de cet enseignement, mais aussi de valoriser les projets menés durant l'année scolaire.

Depuis 2022, les Trophées NSI sont pilotés par l'association Talents du numérique en collaboration avec un comité de pilotage regroupant les organisations suivantes :

- l'Opco Atlas,
- l'association des enseignantes et enseignants d'informatique de France (AEIF),
- l'association Femmes@numérique,
- la Société informatique de France (SIF),
- le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF),
- le syndicat professionnel NUMEUM,
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria),
- la Fondation Inria,
- le centre national de la recherche scientifique (CNRS),
- la Conférence des grandes écoles (CGE),
- la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI),
- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep).

Ce concours bénéficie également du soutien du ministère de l'Éducation nationale.

Les projets primés sont présentés sur le site officiel du concours : https://trophees-nsi.fr/. Ils constituent ainsi des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour valoriser la spécialité NSI, et *in fine* inspirer et donner envie à d'autres jeunes de choisir cette spécialité.

1. Principes généraux

1.1. Établissements scolaires éligibles

Ce concours s'adresse uniquement aux établissements scolaires suivants :

- Les lycées publics d'enseignement général.
- Les lycées d'enseignement privé sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.
- Les lycées français à l'étranger rattachés au réseau de l'AEFE.

1.2. Projets éligibles

A. Respect du programme

Les projets respectent le cadre imposé par le programme de NSI selon le niveau scolaire de l'équipe, au moment du dépôt du dossier.

➔ Programme de première : https://eduscol.education.fr/document/30007/download
➔ Programme de terminale : https://eduscol.education.fr/document/30010/download

Le projet reflète les compétences acquises dans le cadre de cet enseignement de spécialité. Le projet peut amener à réfléchir au-delà du programme, mais il ne doit pas illustrer des connaissances acquises personnellement indépendamment des cours.

B. Composition de l'équipe

Tous les élèves qui concourent doivent suivre l'enseignement de spécialité NSI au moment du dépôt du projet. Le projet présenté est réalisé par une équipe de 2 à 4 élèves maximum, scolarisés dans le même établissement scolaire.

Il n'est pas possible de constituer un groupe multi-niveaux (première + terminale).
Il est recommandé de constituer des équipes mixtes dans la mesure du possible.

C. Langages autorisés

Seuls les langages explicitement au programme sont admis : Python version 3 (ou supérieure), SQL, et éventuellement un shell.

Les langages web (HTML, CSS, Javascript) ne sont pas interdits, mais ils ne doivent pas constituer le cœur du projet. L'utilisation de Javascript côté serveur est hors programme.

Les projets développés avec les langages C / C++ sont automatiquement refusés.

1.3. Répartition des territoires

Les projets présentés sont répartis par territoire, selon l'organisation suivante :

- **30 territoires académiques**
 - 25 académies métropolitaines,
 - 5 académies d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion).

- **1 territoire international** regroupant les lycées français à l'étranger rattachés au réseau de l'AEFE et les collectivités d'outre-mer (Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle Calédonie).

Une nouvelle répartition est organisée après la phase de dépôts, selon la volumétrie des projets déposés dans chaque territoire :

- Les territoires ayant moins de 10 dossiers déposés et validés pourront être regroupés. Ils constitueront ainsi un seul territoire, dans la limite de 30 dossiers.

- Les territoires ayant plus de 30 dossiers déposés et validés pourront être divisés. Ils constitueront au maximum deux territoires distincts, de taille équivalente.

1.4. Calendrier

12/10/2026 (10h)*	Ouverture des inscriptions
23/03/2027 (20h)*	Clôture de la phase de dépôt pour les élèves
25/03/2027 (20h)*	Clôture de la phase de validation pour les professeurs
26/03/2027 au 31/03/2027	Instruction préalable des dossiers
01/04/2027	Transmission des dossiers aux jurys territoriaux
Sélections territoriales	
01/04/2027 au 10/05/2027	Évaluation des projets / territoire et délibération
10/05/2027	Clôture des sélections territoriales
Sélections nationales	
11/05/2027 au 23/05/2027	Évaluation des projets / catégorie de prix
21/05/2027, de 9h à 17h30*	Temps d'échanges équipes et membres du jury
24/05/2027 au 27/05/2027	Séances de délibération / catégorie de prix (1/2 journée)
25/05/2027 au 01/06/2027	Vote du Prix du Public (6 projets max)
02/06/2027, de 14h à 16h*	Cérémonie de clôture et annonce des résultats

** Fuseau horaire : Paris*

2. Conditions de participation

Chaque équipe s'assure de respecter le cadre imposé par le présent règlement.

2.1. Composition du dossier de candidature

Seuls les dossiers déposés sur la plateforme officielle de dépôt (https://depot.trophees-nsi.fr/) sont éligibles au concours.

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les éléments listés ci-dessous :

Informations générales	• Nom du projet. • Établissement scolaire de l'équipe. • Niveau d'études de l'équipe. • Répartition filles/garçons dans la classe.
Composition de l'équipe	• Membres de l'équipe (prénom, nom, genre). • Autorisation de droit à l'image et/ou de la voix et d'utilisation pour chaque membre de l'équipe. • Organisation du travail et répartition des tâches.
Présentation du projet	• Résumé du projet. • Description générale du projet. • Étapes de réalisation du projet. • Ouverture, analyse critique. • Image du projet. • Lien de la démonstration vidéo.
Informations techniques	• Lien du dossier technique. • Explications sur la nature du code. • Validation du fonctionnement du projet. • Part d'utilisation de l'Intelligence Artificielle. • Liste des tâches/actions réalisées avec l'IA et LLM utilisé.

2.2. Contraintes techniques

A. Frameworks et bibliothèques

Il est préférable de limiter l'utilisation de bibliothèques externes pour garantir le bon fonctionnement du projet.

Les bibliothèques et les sources utilisées sont clairement énoncés. En l'absence d'informations pertinentes et transparentes, le dossier sera refusé.

L'usage de la bibliothèque pygame est fortement déconseillé pour les raisons suivantes : de nombreuses versions incompatibles entre elles, potentiels problèmes à l'exécution sur différentes plateformes.

B. Inter-opérabilité

Le projet doit avant tout être conforme au règlement, fonctionnel et reproductible. Les élèves veilleront à utiliser des outils standardisés. Le programme sera testé en l'état : aucune modification ne sera effectuée par les membres du jury pour pouvoir l'exécuter.

Il est déconseillé d'utiliser le backslash (\) comme séparateur dans les chemins d'accès aux fichiers.

À éviter : chemin = *« data\img\vue.jpg »* ou chemin = *« data/img/vue.jpg »*.

À privilégier :

```
import os
chemin = os.sep.join(["data", "img", "vue.jpg"])
```

Il est déconseillé l'utilisation de musiques, notamment avec pygame : les encodages autorisés peuvent varier d'un système à l'autre.

C. Utilisation de licences

Les projets sont placés sous licence libre afin de pouvoir être testés, utilisés, adaptés et améliorés par l'ensemble de la communauté.

Le code du projet est placé sous licence libre GPL v3+ et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa.

D. Projet avec matériel

Un projet nécessitant du matériel peut être proposé s'il respecte le règlement du concours.

Les équipes fournissent une documentation technique complète en précisant la liste du matériel utilisé et les paramétrages nécessaires pour tester le projet dans des conditions optimales. La vidéo de démonstration doit impérativement montrer l'interaction avec le matériel de manière autonome et explicite.

La mise à disposition d'un prototype est facultative, et sous la seule responsabilité de l'équipe. Le comité de pilotage ne fournit aucun matériel aux membres du jury. L'évaluation peut être altérée si les contraintes techniques sont trop importantes pour valider le fonctionnement du projet et sa reproductibilité.

2.3. Points de vigilance

A. Répartition des tâches

Une attention particulière est accordée aux efforts engagés pour intégrer les valeurs d'inclusion et de mixité dans la constitution des équipes et la répartition des tâches.

Chaque membre de l'équipe doit obligatoirement réaliser un aspect technique du projet présenté (hors design, gestion de projet, rédaction de la documentation technique ou montage vidéo).

B. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

L'usage de l'Intelligence Artificielle (IA) n'est pas interdite, mais elle doit être limitée, réfléchie et justifiée. Toutes les tâches ou actions réalisées sont à détailler dans le dossier de candidature, ainsi que le LLM utilisé et la valeur ajoutée de l'IA dans le projet.

Tous les projets sont analysés et vérifiés avant le lancement des sélections territoriales. Les membres du jury pourront ainsi s'appuyer sur un résumé incluant un taux de confiance sur l'aspect inoffensif du projet, sur l'absence de plagiat, l'estimation du taux d'utilisation d'IA et sa conformité avec ce qui a été déclaré par les élèves.

C. Autorisations signées

Une autorisation de droit à l'image et/ou de la voix et d'utilisation des projets réalisés est à joindre au dossier pour tous les élèves inscrits au concours.

Les élèves sont invités à compléter directement leur autorisation en ligne à l'adresse suivante : https://trophees-nsi.fr/se-preparer#autorisations

Le document pré-complété est téléchargeable au format PDF. Chaque élève doit fournir une autorisation signée par l'autorité parentale[1] et l'élève pour les mineurs OU par l'élève uniquement pour les majeurs.

En l'absence de ce document, les projets seront considérés comme incomplets et non transmis aux membres du jury pour l'évaluation.

3. Procédure de dépôt

3.1. Inscription d'une équipe

Pour participer aux Trophées NSI, les professeurs de NSI doivent se connecter ou créer un compte sur la plateforme de dépôt à l'adresse suivante : https://depot.trophees-nsi.fr/.

Il est conseillé de créer un compte avec une adresse de messagerie académique. Le dépôt ne sera possible qu'après vérification du compte.

Le professeur de NSI procède ensuite à l'inscription[2] de chaque équipe qui souhaite participer aux Trophées NSI : **une équipe = un projet = un dossier.**

Il sera nécessaire de fournir les informations suivantes pour valider l'inscription de l'équipe :

- le nom du projet (provisoire et modifiable par les élèves),
- l'établissement scolaire de l'équipe (le territoire est automatiquement attribué),
- leur niveau d'études (première ou terminale),
- la répartition globale filles/garçons dans la classe de NSI.

[1] Parents, mère, père, représentant légal
[2] Pour inscrire une équipe, cliquez sur "Déposer un nouveau projet".

La création d'un nouveau projet génère automatiquement un n°ID[3] unique et un code de connexion[4] personnalisé à transmettre aux membres de l'équipe.

3.2. Création du dossier de candidature

Les équipes accèdent à leur dossier de candidature grâce au code fourni par leur professeur, à l'adresse suivante : https://depot.trophees-nsi.fr/

Elles complètent les informations relatives à leur projet sur la plateforme de dépôt. Les champs grisés sont réservés au professeur.

Un dossier de candidature peut être sauvegardé en brouillon et modifié à tout moment pendant la phase de dépôt, jusqu'au 23 mars 2027 à 20h (heure de Paris) au plus tard. Avant cette date, les élèves peuvent demander une vérification intermédiaire à leur professeur[5] jusqu'à la date limite de dépôt.

Le dossier technique et la démonstration vidéo sont déposés au préalable sur les plateformes citées ci-dessous, par l'intermédiaire du professeur.

3.3. Constitution du dossier technique

Le dossier technique est déposé sur la forge des communs numériques éducatifs (https://forge.apps.education.fr/users/sign_in), par l'intermédiaire du professeur de NSI.

Le répertoire racine du projet doit respecter la dénomination suivante : *« 2027_ID du projet_nom du projet »* (sans accent ni espaces ni caractères spéciaux).

Le dossier technique contient les éléments précisés ci-dessous, en respectant cette même nomenclature.

- Readme.md
- Requirements.txt
- Répertoire sources

Selon la dimension et la nature du projet, il est possible d'ajouter des éléments supplémentaires. Les livrables listés ci-dessous sont facultatifs :

- Répertoire docs
- Répertoire data
- Répertoire test
- Répertoire exemples

[3] L'ID du projet est visible à l'adresse suivante : https://depot.trophees-nsi.fr/projects

[4] Pour récupérer le code à fournir aux élèves, cliquez sur "Enregistrer le brouillon" lors de la création d'un nouveau projet. Le code sera disponible sur la fiche du projet et renouvelable en cas de fuite.

[5] Les élèves peuvent "*marquer leur projet comme terminé*". Le professeur reçoit un message l'informant d'une demande de vérification du dossier de candidature.

Le dossier technique doit être accessible à tous[6], indépendamment de l'authentification à la forge des communs numériques éducatifs, jusqu'au 31 décembre 2027 minimum.

Seul le lien de partage est à renseigner sur la plateforme de dépôt dans le champ associé.

Toute modification apportée au dossier technique après le 25 mars 2027 à 20h (heure de Paris) est interdite. Seules les modifications demandées par l'organisation lors de la phase d'instruction des dossiers seront autorisées.

3.4. Réalisation de la démonstration vidéo

La vidéo est une démonstration détaillée et commentée du fonctionnement du projet dans sa totalité selon les consignes suivantes : capture vidéo de la solution développée, avec en bande son, les commentaires de l'équipe.

Chaque équipe peut introduire la vidéo par une description rapide du projet et de l'équipe. Cette partie est totalement facultative.

Les crédits[7] sont à ajouter à la fin de la vidéo, au format texte (5 à 10 secondes).

La durée de la vidéo doit être comprise entre 2 minutes (minimum) à 3 minutes (maximum). En deçà, le dossier de candidature pourra être refusé.

La démonstration vidéo est hébergée sur l'instance peertube Sciences & Technologies (https://tube-sciences-technologies.apps.education.fr/). Cette instance est accessible uniquement pour les professeurs disposant d'une adresse de messagerie académique[8].

Il est conseillé de renseigner les paramètres ci-dessous lors du téléversement de la vidéo :

- Visibilité : Publique ou Non listée (au choix)
- Catégorie : NSI
- Mot clé : TropheesNSI2027

La démonstration vidéo doit être accessible pour tous les membres du jury, notamment aux personnes externes à l'Education nationale, jusqu'au 31 décembre 2027 minimum.

Seule l'URL de la vidéo est à renseigner sur la plateforme de dépôt dans le champ associé.

[6] Paramètres > Général > Visibilité, fonctionnalités du projet, autorisations > Visibilité du projet : Publique
[7] Nom du projet, membres de l'équipe, niveau scolaire, professeur de NSI, établissement scolaire
[8] Connexion par le portail apps.education.fr

3.5. Vérification et validation du dossier

Le dossier de candidature peut être vérifié et modifié à tout moment par le professeur de NSI.

Le professeur ajoute sa remarque sur l'équipe ou le projet : contexte de réalisation du projet, degré de motivation et d'implication des élèves, la progression des élèves durant l'année scolaire, ou toute information utile à porter à la connaissance des membres du jury. Elle n'est pas visible par les élèves.

Le professeur certifie que :
- le dossier de candidature est complet,
- le projet est conforme au règlement et reproductible,
- le code est fonctionnel et d'une taille raisonnable.

Enfin, le professeur soumet le dossier finalisé avant le 25 mars 2027 à 20h (heure de Paris).

Les projets non fonctionnels seront automatiquement pénalisés.

3.6. Instruction des dossiers

Les dossiers marqués comme finalisés sont analysés et vérifiés avant transmission aux membres du jury.

En cas d'anomalies mineures[9] détectées sur un dossier, les professeurs déposants sont notifiés par courriel. Ils disposent d'un délai de 72h MAXIMUM, à compter de la notification, pour effectuer les corrections demandées. Passé ce délai, le dossier ne sera pas transmis au jury.

4. Sélection des projets

4.1. Composition des jurys

Les jurys territoriaux et nationaux sont composés de représentants du monde académique (IA-IPR référents NSI, professeurs de NSI, représentantes/représentants des DRANE), de représentants d'entreprises et de l'enseignement supérieur (étudiantes/étudiants et éventuellement de formatrices/formateurs du DIU EIL).

La composition des jurys est assurée par :

- les référents territoriaux (IA-IPR référent NSI dans la majorité des cas) pour les sélections territoriales.
- l'association Talents du numérique, en concertation avec le comité de pilotage, pour la finale nationale.

[9] Exemples : lien inaccessible, mauvais format des fichiers, erreur d'encodage de la vidéo.

Les profils et le nombre sont variables selon la volumétrie des dossiers. Les jurys territoriaux et nationaux sont coordonnés par l'association Talents du numérique.

Un professeur déposant peut participer au jury de son territoire, mais il ne peut pas évaluer les projets de ses élèves. Il peut aussi prendre part aux sélections nationales, dans les mêmes conditions.

Tous les membres des jurys doivent garantir une objectivité dans l'évaluation des projets. Aucune rémunération n'est prévue pour l'ensemble des jurys mobilisés.

4.2. Phases de sélections

A. Sélections territoriales

Les membres des jurys territoriaux évaluent les projets d'un territoire donné. Ils désignent les équipes lauréates pour chaque catégorie de prix. Un projet ne peut être lauréat que dans une seule catégorie, sauf pour le prix du public.

Les prix sont remis à la discrétion du jury, en fonction de la qualité et de la quantité des projets déposés. Il est recommandé de remettre l'ensemble des prix potentiels.

B. Vote et Prix du Public

Les jurys territoriaux sélectionnent un projet parmi les 5 équipes déjà nommées, indépendamment de la catégorie de prix.

La sélection est soumise à la discrétion du jury. Les critères sont variés, tels que l'originalité du projet, le respect du programme, la clarté de la démonstration vidéo, la reproductibilité de la solution, etc.

Les équipes pré-sélectionnées sont évaluées par un jury dédié. Seuls 4 à 6 projets seront soumis au vote du public sur le site officiel du concours : https://trophees-nsi.fr/

La période de votes se tiendra du 25/05/2027 au 01/06/2027.
Le projet ayant obtenu le plus de votes remporte le Prix du Public.

Les projets non retenus sont toujours éligibles pour le prix national de la catégorie de prix dans laquelle ils ont été sélectionnés.

C. Finale nationale

Les membres des jurys nationaux sont organisés par prix. Ils désignent le projet gagnant parmi l'ensemble des projets sélectionnés dans cette même catégorie de prix.

Un projet lauréat est évalué dans la catégorie de prix attribuée lors des sélections territoriales. Il n'est pas possible de changer de catégorie pour la finale nationale.

L’évaluation des projets se déroule en trois étapes :

- L’évaluation individuelle : chaque membre du jury prend connaissance des projets qui lui sont attribués, évalue les projets directement sur la plateforme. Les évaluations ne sont pas communiquées aux autres membres du jury.

- L’échange avec les équipes : les équipes finalistes répondent aux questions du jury national, et clarifient certains aspects techniques (choix technologiques, structures de données, utilisation éventuelle de l’IA, etc). Cette rencontre se tiendra le vendredi 21 mai 2027, en visioconférence (durée : 10 min par équipe).

- La délibération : les membres d’un même jury prennent connaissance des évaluations des autres membres. La délibération a pour objectif d’échanger sur les différents projets, de partager les appréciations de chaque membre, et d’identifier le projet lauréat parmi les équipes finalistes et les 2 nominés.

D. Cérémonie de clôture

Les 6 équipes gagnantes seront révélées en direct lors de la cérémonie de clôture des Trophées NSI, organisée et animée par l’association Talents du numérique.

L’événement se tiendra le mercredi 2 juin 2027, de 14h à 16h (heure de Paris), en visioconférence. Le lien de connexion sera fourni ultérieurement, par courriel, à tous les professeurs des équipes finalistes.

Toutes les équipes et leur professeur s’engagent à être disponibles pour participer à la cérémonie de clôture des Trophées NSI. Le cas échéant, il est possible de nommer au moins une personne pour représenter l’ensemble des membres de l’équipe.

Il est conseillé de s’installer dans une salle équipée d’un ordinateur avec un micro et une caméra fonctionnels. Une prise de parole est prévue en cas de nomination.

La cérémonie de clôture sera enregistrée et diffusée sur les outils de communication officiels des Trophées NSI et de ses partenaires (comptes sociaux, site internet).

4.3. Critères de sélection

Ce barème de notation détaillé est fourni aux membres du jury. Il permet d'identifier les projets les plus qualitatifs, et de garantir une évaluation équitable et homogène entre les projets, ainsi qu'une sélection cohérente avec les attendus de ce concours.

Respect du programme de NSI • Langages utilisés, conformes au règlement. • Réinvestissement de notions vues en cours. • Projet représentatif du programme de NSI.	**15**	**Travail en équipe** • Pertinence de l'organisation définie dans le groupe. • Collaboration et communication avec les membres de l'équipe. • Prise de décisions collectives. • Répartition équilibrée et équitable des tâches.	**10**
Programmation et Développement • Maîtrise des langages de programmation (Python). • Utilisation réfléchie et maîtrisée des bibliothèques. • Facilité de lecture du code. • Degré de création originale. • Reproductibilité de la démonstration.	**15**	**Pertinence et utilité du projet** • Adéquation de la solution au besoin et à la problématique initiale identifiée. • Justification des solutions ou pistes de solution proposées. • Identification et degré de résolution des difficultés. • Analyse critique du projet.	**15**
Algorithmique et structures de données • Conception et implémentation d'algorithmes efficaces. • Utilisation appropriée des structures de données.	**10**	**Créativité et innovation** • Originalité des idées et des solutions proposées. • Utilisation limitée, réfléchie et justifiée de l'IA. • Clarté et pertinence de l'utilisation de l'IA.	**15**
Dossier technique • Respect de la nomenclature et des livrables. • Qualité et pertinence des documents fournis. • Citation des sources externes. • Qualité et pertinence du guide d'utilisation. • Facilité de compréhension et d'utilisation.	**10**	**Présentation du projet** • Respect des consignes. • Clarté et efficacité de la présentation. • Capacité à expliquer les concepts. • Pertinence de la démonstration vidéo.	**10**
TOTAL **compétences techniques**	**50**	**TOTAL** **compétences non techniques**	**50**

Aucun classement ne sera communiqué.

Les décisions des jurys territoriaux et nationaux sont souveraines et sans appel. Si un projet n'est pas retenu, il ne sera pas possible de demander un retour personnalisé sur les raisons de cette sélection ou de recevoir le résultat de l'évaluation.

4.4. Catégories de prix et récompenses

A. Attribution des prix

Le projet présenté est une candidature générale, non spécifique à un prix.

Toutes les équipes concourent pour les mêmes prix. Les prix territoriaux et nationaux sont identiques. La répartition des prix s'effectue lors des sélections territoriales.

Selon la qualité des projets déposés, jusqu'à 5 prix pourront être décernés, à la discrétion du jury lors des sélections territoriales. Un projet ne peut être lauréat que dans une seule catégorie, sauf pour le prix du public.

- **Prix Santé & Informatique**[10] : il récompense un projet qui traite du thème de l'année. Chaque équipe est libre de présenter (ou non) un projet dans ce thème.

- **Prix du Meilleur Projet**[11] : il récompense un projet ayant obtenu la meilleure appréciation parmi l'ensemble des projets déposés.

- **Prix de l'Originalité**[12] : il récompense un projet ou un dossier ayant une dimension créative et/ou originale.

- **Prix du Public**[13] : il récompense le projet ayant obtenu le plus de votes parmi le public.

Les projets lauréats sont publiés sur le site officiel du concours : https://trophees-nsi.fr/

B. Récompenses territoriales

Toutes les équipes sélectionnées pour la finale nationale (hors Prix du Public) bénéficient d'une dotation, sous forme de cartes cadeaux physiques ou dématérialisées, d'une valeur de **50€** par élève. Chaque élève reçoit aussi un diplôme papier nominatif attestant de sa participation et de son prix dans le cadre de ce concours.

Les dotations sont distribuées entre mai et juin 2027. Toute dotation non réclamée avant le 30 septembre 2027 sera considérée comme perdue.

En cas de perte, par un élève, il ne sera pas possible de demander un remplacement.

[10] 2 prix décernés : un prix parmi les projets de première et un prix parmi les projets de terminale
[11] 2 prix décernés : un prix parmi les projets de première et un prix parmi les projets de terminale
[12] 1 seul prix décerné parmi les projets de première et les projets de terminale
[13] Seuls 4 à 6 projets seront soumis au vote du public.

Une attestation de participation est disponible pour tous les élèves ayant déposé un projet. Cette attestation est remise sur simple demande par courriel à info@trophees-nsi.fr par les élèves ou par le professeur déposant.

Pour faciliter le traitement des demandes, les professeurs et les élèves sont invités à préciser le n°ID et le nom du projet concerné.

C. Récompenses nationales

Le comité de pilotage prévoit une dotation, sous forme de lots et de cartes cadeaux, pour les 6 équipes ayant remporté un prix national et leur lycée :

- d'une valeur totale de **400€** par équipe lauréate, soit environ 100€ par élève pour une équipe de 4.
- d'une valeur totale de **250€** pour l'établissement scolaire de l'équipe lauréate.

Les lots souhaités sont à choisir parmi une liste de cadeaux présélectionnés par le comité de pilotage, dans la limite du budget alloué. Les élèves et les professeurs ont également la possibilité de soumettre leurs idées de lots en lien avec l'éducation et/ou l'informatique.

Les dotations sont distribuées entre juillet et septembre 2027.
Toute dotation non réclamée avant le 30 septembre 2027 sera considérée comme perdue.

En cas de perte, par un élève, il ne sera pas possible de demander un remplacement.

Tous les élèves ayant remporté un prix national reçoivent un diplôme papier nominatif attestant de leur prix aux Trophées NSI 2027.

5. Responsabilité et cas de force majeure

5.1. Responsabilité des organisateurs

L'association Talents du numérique et les membres du comité de pilotage ne sauraient être tenus pour responsables si, pour une raison indépendante de leur volonté, de panne réseau ou en cas de force majeure, le concours devait être interrompu, différé, reporté, modifié ou annulé.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des dysfonctionnements techniques du réseau Internet, des ralentissements, pannes de serveurs, ou de toute interruption de service affectant la plateforme de dépôt, la forge des communs numériques éducatifs ou les plateformes tiers d'hébergement des vidéos de démonstration.

Il appartient aux équipes et aux professeurs encadrants d'anticiper la finalisation de leur dossier avant l'échéance fixée au calendrier.

En cas de perte, d'altération de données ou de transmission incomplète d'un dossier imputable à des problèmes techniques ou informatiques, la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée.

5.2. Incidents techniques et prorogation des délais

En cas d'incident technique majeur, généralisé et dûment constaté sur la plateforme de dépôt à l'approche de la clôture des inscriptions, le comité de pilotage se réserve le droit d'accorder une prorogation exceptionnelle du calendrier pour l'ensemble des équipes.

Toute modification du règlement ou du calendrier sera communiquée par courriel aux professeurs inscrits et publiée sur le site officiel du concours (trophees-nsi.fr).

6. Support et contact

6.1. Assistance et contact

Pour toute question d'ordre pédagogique et organisationnel, qui ne trouverait pas de réponse dans le présent règlement, l'équipe d'organisation des Trophées NSI peut être contactée par courriel à info@trophees-nsi.fr.

Pour toute question relative à la forge des communs numériques éducatifs, le support technique peut être contacté par courriel à trophees-nsi@aeif.fr.

Afin d'optimiser le traitement des demandes, les professeurs et les élèves sont invités à indiquer dans leur message le n°ID et le nom du projet concerné.

6.2. Foire aux questions (FAQ)

Une Foire aux questions (FAQ) est mise à disposition et enrichie tout au long de l'édition à l'adresse suivante : https://trophees-nsi.fr/contact

Elle regroupe les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les élèves et les professeurs. Les participantes et participants sont vivement encouragés à la consulter avant toute prise de contact par courriel.

Annexes

1. Dossier de candidature : la checklist

Ce mémo regroupe l'ensemble des pièces, documents et informations obligatoires à fournir pour constituer un dossier de candidature complet.

Conditions d'éligibilité et équipe		
☐	**Composition du groupe**	2 à 4 élèves maximum, scolarisés dans le même lycée et suivant la spécialité NSI au moment du dépôt.
☐	**Niveau scolaire**	L'équipe est composée à 100% d'élèves de première OU à 100% d'élèves de terminale.
☐	**Répartition des tâches**	Chaque membre de l'équipe a réalisé un aspect technique du projet (hors design, documentation ou montage vidéo).
☐	**Informations classe**	La répartition filles/garçons dans la classe de NSI est renseignée.
Présentation du projet (à renseigner sur la plateforme de dépôt)		
☐	**Nom du projet**	Le nom du projet est en français.
☐	**Résumé du projet**	Un résumé non technique, compréhensible du grand public et exploitable pour les communications officielles. Format : Texte libre, 500 caractères maximum.
☐	**Description générale**	Contenu : naissance de l'idée, problématique initiale, solution apportée et objectifs du projet.
☐	**Étapes de réalisation**	De l'idée jusqu'au développement de votre solution.
☐	**Ouverture**	Contenu : évolutions et idées d'améliorations, analyse critique, compétences/connaissances acquises, efforts engagés en faveur de l'inclusion.
☐	**Image du projet**	Illustration du projet ou photo du groupe. • Dimensions : 500 px X 500 px. • Format : PNG ou JPG.
Démonstration vidéo (hébergée sur l'instance Sciences & Technologies)		
☐	**Format**	Capture vidéo commentée par l'équipe. Contenu : démonstration commentée et détaillée du fonctionnement, et crédits sous forme de texte à la fin.
☐	**Durée**	2 minutes (minimum) à 3 minutes (maximum).
☐	**Accessibilité & URL**	Visibilité : Publique ou Non listée. Accessible sans restriction jusqu'au 31/12/2027.

Dossier technique (déposé sur la Forge des Communs Numériques Éducatifs)		
☐	**Nom du répertoire racine**	`2027_IDduprojet_nomduprojet`
☐	**Contenu et nomenclature**	• `Readme.md` • `Requirements.txt` (liste des bibliothèques nécessaires et leurs versions). • Répertoire `sources/` : ○ Programme principal nommé : `main.py`. ○ Chaque fichier source comporte un en-tête mentionnant `#Projet : [Nom]` et `#Auteurs : [Prénoms Noms].`
☐	**Répertoires optionnels :**	• `docs/` (documentation technique). • `data/` (ressources,images,bases de données). • `test/` (scripts de test). • `exemples` (captures d'écran, vidéos, textes).,
☐	**Accessibilité & URL**	Visibilité : Public Accessible sans authentification jusqu'au 31/12/2027.
Transparence technique & Intelligence Artificielle		
☐	**Nature du code**	Création originale : oui ou non ? L'exploitation de codes existants est explicitée, les autrices ou les auteurs sont identifiés et mentionnés.
☐	**Fonctionnement et opérationnalité du projet**	Contenu : état d'avancement au moment du dépôt, approches mises en œuvre pour vérifier l'absence de bugs, difficultés rencontrées et solutions apportées.
☐	**Usage de l'IA / LLM**	• Estimation de la part d'utilisation de l'IA. • Tâches/Actions effectuées avec l'IA et LLM utilisé.
Informations administratives obligatoires		
☐	**Composition de l'équipe**	Nom, prénom, genre de chaque membre de l'équipe.
☐	**Autorisation PDF**	Une autorisation obligatoire pour chaque membre de l'équipe, signée par l'autorité parentale et l'élève pour les mineurs ou par l'élève seul pour les majeurs.
Dates à respecter		
☐	**Mardi 23 mars 2027 à 20h00** (heure de Paris)	Clôture de la phase de dépôt pour les élèves.
☐	**Jeudi 25 mars 2027 à 20h00** (heure de Paris)	Validation finale du dossier par le professeur de NSI.

2. Dossier technique : les éléments à fournir

Le dossier technique contient les éléments marqués comme obligatoire, en respectant cette même nomenclature.

Le fichier readme.md *(obligatoire)*

Il explique comment lancer le projet et précise les éventuelles contraintes sur la version de Python à utiliser pour exécuter le projet.

Le fichier requirements.txt *(obligatoire)*

Il contient la liste des bibliothèques nécessaires au bon fonctionnement de la solution. Chaque bibliothèque est spécifiée avec son nom suivi éventuellement d'une version.

Exemple :

```
matplotlib==3.6.2
numpy==1.23.5
packaging>=22.0
```

La commande la plus courante pour enregistrer la liste des paquets actuels de votre environnement est : *pip freeze > requirements.txt*.

Le fichier requirements.txt doit permettre l'installation de toutes les dépendances du projet avec la commande : *pip install -r requirements.txt*. Cette commande installera toutes les bibliothèques répertoriées avec les versions spécifiées.

Il est nécessaire de vérifier le fichier généré pour s'assurer qu'il contient toutes les dépendances nécessaires, faute de quoi, le projet ne pourra pas être installé et testé.

Le répertoire sources *(obligatoire)*

Il contient le code du projet (les fichiers python notamment). Dans le cas d'un projet python, le programme principal doit impérativement s'appeler *main.py*.

Chaque fichier source dispose d'un en-tête composé des 2 lignes suivantes :

```
#Projet : nomProjet
#Auteurs : liste des auteurs sous la forme Prénom1 Nom1, Prénom2 Nom2, etc.
```

Selon la dimension et la nature du projet, il est possible d'ajouter les pièces supplémentaires facultatives.

Le répertoire docs *(facultatif)*

Il contient la description de la structuration du projet (rôle des différents fichiers, explication de la structuration du code par exemple) afin de permettre une reprise du projet par d'autres élèves.

Le répertoire data *(facultatif)*

C'est le répertoire où seront stockés les fichiers générés par le projet, ainsi que les fichiers de ressources nécessaires au fonctionnement du projet (images, base de données, etc.).

Le répertoire test *(facultatif)*

Il contient des scripts de tests de l'application.

Le répertoire exemples *(facultatif)*

Il peut contenir des captures d'écran, des vidéos, des explications textuelles sur les différentes façons d'utiliser le logiciel.